



Syndicat CGT des cheminots du HAVRE
119 cours de la république 76600 LE HAVRE
Courriel : chemcgtlehavre@gmail.fr
Blog : <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/>
Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03



La CGT interpelle le président de RFF et les responsables du GPMH !

Depuis 2001, le syndicat CGT des Cheminots du Havre n'a eu de cesse d'alerter, à travers les médias, les politiques, la distribution de tracts vers les cheminots et la population, des conséquences désastreuses qui allaient voir le jour dans le cadre du transfert des voies ferrées installées sur le domaine public maritime, tant en matière de pertes d'emplois, qu'en terme de respect des règles de sécurité, propres au transport ferroviaire.

Le 17 juin 2011, par un choix politique clair, la maintenance des voies ferrées portuaires a été attribuée à un opérateur privé.

Les conséquences sont aujourd'hui catastrophiques : sécurité et qualité de service qui se dégradent, entraves régulières à la fluidité des circulations ferroviaires, routières et fluviales sur l'ensemble de la zone portuaire, augmentation sensible des incidents avec un temps d'indisponibilité des installations ferroviaires allant de plusieurs heures à plusieurs jours, le tout impactant la régularité des circulations sur l'ensemble des réseaux ferrés, national et portuaire...

De fait, cette situation perturbée quasi permanente (+ de 900 dérangements par an) entraîne pour l'exploitant une gestion « critique et risquée » qui a régulièrement des répercussions sur la sécurité et la régularité des circulations. Cette déviance quotidienne met également l'ensemble des personnels ferroviaires en porte-à-faux, et parfois en souffrance...

La CGT a des propositions garantissant efficacité, qualité de service et sécurité de haut niveau, tout en préservant des conditions sociales de haut niveau pour l'ensemble des salariés des zones portuaires, notamment au travers d'une mutualisation des moyens humains et techniques présents dans les Etablissements Publics portuaire et ferroviaire. De surcroît, nos propositions garantissent une utilisation responsable de l'argent public.

Dans les futurs appels d'offre, il faut en tenir compte !

La soi-disant « concurrence libre et non faussée » tant prônée par les mouvements libéraux ne fait en réalité que remplacer des monopoles publics par des monopoles privés, au détriment des conditions sociales des salariés et au profit unique des plus riches.

Les attributions des marchés sur les voies de port en sont le déplorable exemple ! C'est inacceptable ! Et la filialisation du transport de marchandises, au travers de la mise en place d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP) participe de cette stratégie néfaste. Elle a fait quasiment disparaître l'EPIC SNCF de la place havraise, les opérateurs privés n'ont fait que prendre du trafic qui était déjà assuré par l'entreprise publique, et la part modale ferroviaire ne cesse de décroître sur le Port du Havre, alors que les volontés portuaires de développement du mode ferré sont clairement affichées. L'ouverture au 2^{ème} semestre 2014 du chantier multimodal en est un acte concret, mais il ne s'agirait pas de produire les mêmes choix qui produiront les mêmes effets !





Le transport ferroviaire a une place privilégiée pour l'avenir de nos territoires, tant en matières économique, qu'écologique et sociale. Le bon fonctionnement du mode ferroviaire induit des investissements conséquents qui ne peuvent avoir de rentabilité que s'ils sont pensés dans une politique globale des transports d'aménagement du territoire national. En cela, les transports de Voyageurs et de Marchandises sont intimement liés.

Moderniser et développer les liaisons ferroviaires entre la capitale et les régions normandes nous paraît donc incontournable, mais cela ne peut se faire n'importe comment, et le maillage territorial doit être préservé. Il existe de vrais besoins de transport aujourd'hui. Nous réitérons d'ailleurs les propositions concrètes, que nous vous avons déjà remises à RFF au travers du cahier d'acteur déposé par la CGT lors du débat public sur la LNPN.

Nous vous interpellons cependant sur la situation critique de la ligne Bréauté-Fécamp, que nous n'avons de cesse de dénoncer.

Enfin, il ne serait question de conclure nos propos, sans vous interpellier sur l'un des sujets majeurs d'actualité : la réforme du système ferroviaire.

La Fédération CGT des Cheminots souhaite une réforme du système ferroviaire car la situation actuelle n'est pas acceptable. Elle porte depuis des mois un projet : « la voie du Service Public », garant de l'intérêt général, de conditions sociales de haut niveau, et permettant d'améliorer la qualité et la sécurité de la production ferroviaire au service des populations, tout en étant compatible avec les règlements et textes législatifs en vigueur.



M. PEPY et vous-même, menez déjà en interne une grande campagne de communication. Pire, pour passer en force, vous tentez de mettre en place la réforme avant le débat parlementaire et la validation de la loi, en imposant la création du GIU et désignant, sans concertation, 11 directeurs de territoire plus 1 directeur en Ile-de-France.

La Direction de la SNCF promeut son projet « Excellence 2020 » et vous élaborez votre propre schéma « Réseau 2020 ». Cette stratégie vise à placer les cheminots et les salariés de RFF devant le fait accompli sans aucune concertation. Nos dirigeants se permettent de présenter aux cadres des deux entreprises une structuration qui entérine une réforme qui n'existe pas au sens de la loi, sans aucun respect pour les citoyens et les élus de la République !

Il faut que le bien public collectif qu'est la SNCF soit préservé et que cette grande entreprise publique ferroviaire joue son rôle structurant dans l'économie et l'aménagement du territoire.

Il faut aussi que soit instaurée une politique fondée sur le progrès social, le respect de la sécurité et du développement durable. En cela, la notion des garanties collectives des personnels (statuts, RH 0077) y est prépondérante.

Il convient de partir des besoins réels des populations et de prendre en compte l'attractivité des territoires. C'est d'ailleurs tout le sens qu'on doit donner à un service public de qualité.

Merci de votre attention.

Le Havre, le 8 janvier 2014